



Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

3 jours soit 21 heures



Effectif

10 Stagiaires maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Présentation

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les taches qui lui incombe.

Pour qui?



Tous collaborateurs électriciens assurant la maintenance préventive et correctives des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts) ainsi que la conception d'installation électrique, sous la responsabilité d'un chargé de travaux (B2(V) ou d'un chargé d'intervention générale (BR)).

Prérequis

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.





Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

3 jours soit 21 heures



Effectif

10 Stagiaires maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Objectifs



Cette formation vise à faire habiliter par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les taches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510/A2),
- De connaître, et d'appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510/A2 (version de juin 2023) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510/A2),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510/A2),
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510A2).





Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

3 jours soit 21 heures



Effectif

10 Stagiaires maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Base réglementaire



- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510/A2 (Juin 2023)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

Méthodes pédagogiques

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

Moyens pédagogiques

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, storyboard).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510/A2.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

Documents délivrés en fin de formation



- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « électricien »





Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

3 jours soit 21 heures



Effectif

10 Stagiaires maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Programme et contenu des compétences socles

1. Thématiques théoriques

➤ Module 2 Référentiel INRS — Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Surveillance des opérations,
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée,
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques

Module 8 - Référentiel INRS

- Limites de l'habilitation B1(V)
- Caractérisations des travaux et limites : Hors tension, sous tension avec ou sans voisinage,
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique :
 Rôle, instructions, échange d'informations,
- Habilitation : symboles et limites,
- Mesures de préventions à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, et respecter,
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification,
- Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail,
- Equipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation.





Lieu de formation

AC 52

12 Allée Jean Moulin

52100 Saint-Dizier



Durée

3 jours soit 21 heures



Effectif

10 Stagiaires maximum.



Coût pédagogique

Sur devis.

Notre organisme peut adapter sa formation aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations nous contacter.

Modalités d'évaluation

Pratiques

- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforce BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.),
- Lister les mesures de prévention à observer lors de travaux hors tension au voisinage de PNST,
- Identifier les zones
 d'environnement dans
 lesquelles il peut intervenir
 (domaine de tension, zone
 d'environnement, locaux
 réservés aux électriciens,
 etc.).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.



Théoriques

Questionnaires
 à choix
 multiples
 sommatif et
 formatif
 (QCMs).

Conditions de réussite



Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 21 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.



Modalités d'accès

Sur demande écrite du futur bénéficiaire.

Pour de plus amples informations, se renseigner auprès de nos services

Délais d'accès

Attente maximale de 4 semaines une fois la demande de formation formalisée par écrit.

AC 52

12 Allée Jean Moulin, 52100 Saint-Dizier

Tél 07 82 23 06 20

contact@AC52.FR

V3.0_Septembre 2023